

1915, on essaya de faire adopter une nouvelle résolution par laquelle la fabrique accordait un banc aux anciens concessionnaires, mais en augmentant la rente annuelle de \$1.00 à \$6.00. L'autorité refusa de sanctionner cette résolution tant que tous les anciens concessionnaires n'auraient pas accepté. Il n'y eut pas d'entente, et le 2 mars 1915, on passa un nouveau règlement accordant aux concessionnaires dans l'ancienne église des bancs correspondants dans la nouvelle. Ces résolutions et ce règlement ont été attaqués, en cour supérieure, par M. J.-D. Houde et d'autres paroissiens, comme étant illégaux et nuls. Les demandeurs priaient aussi la cour d'ordonner à la fabrique de vendre tous les bancs sans réserve.

L'honorable juge Letellier a maintenu les prétentions des demandeurs.

SOCIETE D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 16 décembre 1915.

M. l'abbé Timothée Sauriol, du séminaire de Sainte-Thérèse, dé-
cédé le 13 de ce mois, était membre de la SOCIETE D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre, *chancelier*.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 16 décembre 1915.

M. l'abbé Timothée Sauriol, du séminaire de Sainte-Thérèse, dé-
cédé le 13 de ce mois, était membre de l'UNION SAINT-JEAN,
Section d'une messe.

G. DAUTH, p. d.,

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

ORGANISTE ET DIRECTEUR DE CHANT DEMANDE

Mgr Scollard, évêque de Sault-Sainte-Marie, demande un orga-
niste et directeur de chant, parlant bien l'anglais, qui pourrait se
charger de la direction du choeur de chant dans une église irlan-
daise, à North Bay, Ontario. On est prié de s'adresser à Sa Gran-
deur, à North Bay.